
Chronique du livre

Benoit Lapointe, *Corruption et fiscalité. L'entreprise face à ses pratiques internationales*, Paris, Berger-Levrault, 2015, 313 p.

Cet ouvrage ajoute une pièce fort utile, en langue française, à la réflexion sur deux types de comportement auxquels les entreprises peuvent avoir recours dans leurs opérations internationales, à savoir la corruption et les pratiques fiscales abusives. Avec la crise économique, financière et sociale qui a cours depuis 2007-2008 et le mouvement global de protestation de la société civile qui subit ces injustices, les recherches sur le sujet se sont multipliées, mais les méthodes permettant de traiter les deux thèmes sont souvent fort techniques s'adressant presque exclusivement aux initiés. L'objectif de cet ouvrage est de présenter dans une perspective multidisciplinaire cette problématique afin qu'un lectorat varié (gestionnaire, dirigeant d'entreprise, fonctionnaire, juriste, journaliste, observateur) puisse y avoir accès et acquérir du même coup un cadre conceptuel permettant de mieux comprendre l'actualité. La prise de décision éthique, dans le domaine public comme dans le domaine privé, ne peut plus faire l'économie d'ignorer l'interaction des divers ordres sociaux en cause dans l'éradication d'une problématique qui vient confondre les théorèmes de l'analyse économique standard. D'ailleurs, c'est une grande force de cet ouvrage d'illustrer son propos au moyen d'exemples tirés de l'actualité internationale, mais aussi de présenter le cadre macrosocial de l'activité des entreprises.

La première partie intitulée « La corruption internationale » aborde le problème de la corruption dans les affaires internationales et plus particulièrement la corruption active d'agents publics étrangers qui intervient trop souvent dans l'octroi de marchés internationaux. Quelle est la différence entre la corruption mineure et la corruption majeure? Est-ce que les paiements de facilitation devraient être permis à l'occasion? Est-ce qu'il y a des types de corruption qui peuvent être légitimes dans un système de concurrence à l'échelle mondiale? Ce questionnement fonda-

mental conduit l'auteur à identifier les causes politiques et économiques de la corruption et à évaluer certaines de leurs conséquences, à la fois sur les États et sur les entreprises. Il porte ensuite son analyse sur la réglementation de la corruption internationale issue de sources étatiques (en particulier la loi anticorruption américaine qui a inspiré la plupart des pays occidentaux), et de sources internationales (convention anti-corruption de l'OCDE, conventions régionales) et enfin sur la réglementation des entreprises elles-mêmes (autoréglementation). Il conclut cette partie en rappelant l'importance d'une application résolue des lois nationales et des conventions internationales anticorruption afin d'accroître la confiance dans la légitimité des pratiques des entreprises multinationales. Leur pérennité en est tributaire.

Dans la deuxième partie intitulée « Les pratiques fiscales internationales abusives », l'auteur s'attaque cette fois à une problématique qui fait présentement beaucoup de vagues à travers le monde dans la foulée du scandale des Panama Papers dévoilé au printemps 2016. On constate les effets inégalitaires qu'une concurrence néfaste, parmi les États développés, a instaurés en matière de fiscalité des entreprises, à l'avantage des entreprises multinationales pratiquant la course au « moins-disant fiscal » (*race to the bottom*). Cette course incite tout spécialement les grands groupes internationaux de sociétés à utiliser des méthodes qui leur permettent de réduire leur assiette fiscale au sein d'États où l'impôt sur les sociétés est élevé, en transférant les revenus en question dans les États ou territoires où la ponction fiscale est moins lourde, voire inexistante. L'auteur montre que les procédés sont divers : manipulation des prix de transfert de biens ou services entre entités d'un même groupe (société-mère et filiales, filiales entre elles) ou entre le siège et les établissements stables localisés à l'étranger, la sous-capitalisation de filiales étrangères, etc. Il examine ensuite les mesures de contrôle des opérations internationales visant à prévenir et réprimer les pratiques répréhensibles visées ayant

pour cadre d'opération des États ou territoires offrant des régimes fiscaux de complaisance. Ces mesures de contrôle se retrouvent dans la législation de la plupart des États développés, dans des conventions fiscales ou encore dans des outils de nature parajuridique, voire extrajuridique. L'auteur n'hésite pas à souligner à quel point ces pratiques fiscales abusives ou agressives s'avèrent désastreuses sur le plan social : elles érodent l'assiette d'imposition des États; privés de revenus qui devraient normalement relever de leur compétence fiscale, ils doivent soit réduire les programmes sociaux ou d'infrastructure, soit les maintenir, mais en faire porter le fardeau fiscal sur les facteurs de production non mobiles, sur les entreprises qui ne peuvent recourir aux méthodes utilisées par les grands groupes, sur les générations futures par recours à l'endettement.

En synthèse, *Corruption et fiscalité. L'entreprise face à ses pratiques internationales* présente sous un format agréable, une analyse brillante de deux types de pratiques très discutables des entreprises sur le plan international et les efforts d'élimination déployés par les États, les organisations internationales et les entreprises elles-mêmes. On sent que l'auteur a lu en abondance sur ce sujet complexe, qu'il le maîtrise et sait nous en rendre l'accès facile. Cet ouvrage pourra très certainement intéresser professeurs et étudiants de plusieurs disciplines (droit, fiscalité, comptabilité, gestion, sociologie économique, etc). Pour le lecteur moins familier avec la terminologie juridique, économique et financière, des encarts rappelant des concepts clés (entreprise, investissement direct, partie prenante, double imposition, etc.) l'accompagneront tout au long de l'ouvrage pour en faciliter la compréhension. Il y a là une matière complexe bien amenée : le volume saura sûrement séduire ce large public qui se trouve maintenant préoccupé par des problématiques qui touchent profondément la vie courante.

Jeanne Simard et Marc-André Morency
Laboratoire de Recherche et d'intervention en
gouvernance des organisations (LARIGO)
UQAC

Majella Simard, *La contribution de l'économie sociale au développement des milieux ruraux et urbains du Bas-Saint-Laurent : perceptions de gestionnaires d'entreprises*, Rimouski, Cahiers du GRIDEQ, 2016, 187 p.

Si vous faites partie de ceux qui veulent tout savoir sur l'économie sociale d'une façon générale et sur celle en place dans le Bas-Saint-Laurent, plus particulièrement, voici votre livre. Car, son auteur, comme le disait en son temps Olivier Guimond : *Lui, y connaît ça!* Du moins, ce slogan trouve ici sa pertinence en ce qui regarde le Bas-Saint-Laurent dans son ensemble. C'est dans cette très belle région, chère à tout Québécois que Majella Simard a vu le jour et où il a grandi en âge et en sagesse à l'UQAR en passant au-travers tous les cycles jusqu'à un post-doct en économie sociale dans les milieux ruraux de la région. Mais, comme on le verra plus bas, cet ouvrage n'est pas issu de ses études post-doctorales. C'est sa thèse intitulée : *La fragilité de l'espace rural québécois. Le cas des petites localités du Bas-Saint-Laurent : enjeux et perspectives d'avenir* qui lui fournit sa crédibilité en ce qui regarde l'univers Bas-Saint-laurentien. Qu'on en juge : une brique de 960 pages (quand on peut faire long, pourquoi faire court? si on a un directeur qui aime la lecture...).

Aujourd'hui professeur au département d'histoire et de géographie à l'Université de Moncton, c'est de la ville des *Moncton Wildcats* que mon jeune collègue du CRDT a fait sa recherche aidé de quelques assistants bien formés aux entretiens téléphoniques. À partir d'un échantillon dûment stratifié, 129 entretiens auprès de gestionnaires d'entreprises d'économie sociale (EES) furent réalisés à l'été 2011 en étant répartis entre les huit MRC de la région. Il s'agissait de savoir comment les gestionnaires des ESS **perçoivent** la contribution de leur organisme au développement social et économique de leur milieu immédiat. J'insiste sur le mot « **perception** ». En effet, j'ai en mémoire ce que m'a dit un des plus grands spécialistes français de la PME, Michel Marchesnay¹, il y a plus de vingt ans : « En allant interroger un dirigeant d'entreprise n'oublie pas que tu n'obtiens que **sa perception**. À toi de faire

¹ Cf ma recension *Les grands auteurs en entrepreneuriat*, O&T (2015) vol 24, no 3, p.73.